



Le génocide rwandais: comment il a été préparé

Une note d'information de Human Rights Watch

Contexte.....	2
Les forces économiques.....	3
La démographie et l'histoire.....	3
Politique et régionalisme.....	4
Les crises immédiates: opposition interne et guerre.....	5
Les défis internes.....	5
La guerre.....	5
Liens entre la guerre et l'opposition interne: l'appel de l'ethnicité.....	5
Génocide: idéologie et organisation.....	6
Massacrer pour "se défendre".....	7
"... avant de fuir, ils vont d'abord massacrer les Tutsi".....	8
"Définition de l'ennemi".....	9
La progression du FPR et l'appel à l'autodéfense.....	10
Rivalités entre partis et solidarité hutue.....	11
Les signes annonciateurs de la guerre.....	12
Le document relatif à "l'organisation de l'autodéfense civile".....	13
Lettres datant de la fin mars 1994.....	15
7 avril: les massacres commencent.....	16
Le plan fonctionne.....	16
Le système d'autodéfense officialisé.....	17

A l'occasion du douzième anniversaire du génocide rwandais, nous nous devons d'honorer la mémoire des victimes et de repenser à la douleur et à l'horreur causées par la campagne meurtrière de 1994. Nous devons nous rappeler les souffrances qui ont fait suite au refus du monde d'écouter les cris de ceux qui étaient visés par l'extermination.

Honorer les victimes implique également que nous continuions à enquêter, à nous documenter et à analyser la façon dont le génocide a été préparé et mis à exécution, afin de mieux pouvoir éviter que de semblables horreurs ne se répètent à l'avenir. N'ayant de cesse de mettre en lumière les informations les plus complètes à propos du génocide, nous publions aujourd'hui ce document, en nous basant sur du matériel non encore utilisé par les chercheurs pour montrer comment le génocide a été planifié et exécuté.¹

Contexte

Le génocide au Rwanda, comme tous les génocides, est un phénomène complexe, résultant d'une combinaison de forces structurelles persistantes ainsi que de décisions plus immédiates prises par de puissants acteurs. Il est évident qu'aucune de ces circonstances—que ce soit la pauvreté, la pénurie de terres, une population composée de deux groupes très inégaux du point de vue du nombre, une histoire de régime colonial, une lecture erronée de l'histoire—n'a causé à elle seule le génocide, pas plus d'ailleurs que l'introduction du multipartisme ou le début de la guerre. Mais toutes ces circonstances conjuguées ont façonné le contexte dans lequel les Rwandais ont pris des décisions en cette période de crise et elles doivent donc être prises en compte dans toute tentative d'analyse du génocide.

¹Dès 1991, Human Rights Watch (à ce moment Africa Watch) faisait le monitoring des tueries des Tutsis et autres abus des droits de l'homme au Rwanda. En qualité de membre d'une commission internationale d'enquête, Human Rights Watch a documenté les exactions et violations du droit humanitaire international commises d'octobre 1990 jusqu'à janvier 1993. En collaboration avec la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Human Rights Watch a commencé à recueillir des preuves du génocide en 1994. Après cinq ans de recherches, nous avons publié *Aucun témoin ne doit survivre: Le génocide au Rwanda* (Paris: Karthala, 1999). Des chercheurs de Human Rights Watch contribuent souvent à des poursuites de personnes accusées de génocide et autres violations du droit humanitaire international au Rwanda. Ce papier représente une continuation des efforts menés pour faire la lumière sur l'histoire du génocide.

Les forces économiques

Le Rwanda était très pauvre et dans les années qui ont précédé le génocide, il s'était appauvri davantage. Quelque 90 pour cent de la population vivait de la terre et en raison d'une augmentation démographique considérable au cours des récentes décennies, la plupart des paysans ne disposaient pas de suffisamment de terres pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. A la fin des années 80, les conditions économiques se sont détériorées à cause de la sécheresse, d'une nette chute sur le marché mondial des prix du café et du thé—les deux cultures d'exportation qui constituaient les principales sources de devises étrangères—et des réductions des dépenses publiques imposées par les institutions financières internationales.

La démographie et l'histoire

Parmi les trois groupes qui composaient la population, l'un d'eux, les Twa, était si petit qu'il ne jouait aucun rôle politique. Des deux autres, ce sont les Hutu qui formaient de loin le groupe le plus large. Hutu et Tutsi partageaient une culture et une langue communes et faisaient à l'occasion des mariages mixtes. Aucun groupe n'est arrivé au Rwanda en masse à une époque déterminée. Au contraire, c'est au fil des siècles que de petites communautés de personnes se sont installées peu à peu dans le pays, pour finalement se fondre dans les groupes connus sous le nom de Hutu et Tutsi une fois établies au Rwanda. Avec le développement de l'état, une élite s'est formée et ses membres ont été appelés Tutsi; les masses ont été désignées sous le nom de Hutu.

Les administrations coloniales, d'abord allemande puis belge, ont utilisé les Tutsi et ont été utilisées par ces derniers pour étendre et intensifier le contrôle de l'état central dominé par les Tutsi sur des zones—tant hutues que tutsies—qui avaient auparavant préservé une grande partie de leur autonomie. Pendant ces années de régime colonial, les catégories hutue et tutsie ont été de plus en plus clairement définies et opposées l'une à l'autre, l'élite tutsie se considérant supérieure et investie du droit de gouverner, les Hutu se voyant comme un peuple opprimé.

Influencés par les idées européennes de race et de peuplement de l'Afrique, les Rwandais ont fini par accepter une version déformée de l'histoire selon laquelle les Tutsi, groupe conquérant du nord-est de l'Afrique, avaient pris possession du Rwanda il y a des siècles et avaient établi l'Etat rwandais grâce à leurs exploits militaires, des unions matrimoniales intéressées et un système de clientèle exploiteur basé sur l'octroi de bétail. Les Hutu étaient dépeints comme les éternels perdants, que ce soit lors des importantes batailles ou lors des simples rapports de force de la vie quotidienne.

Au milieu du vingtième siècle, alors que les colonialistes se préparaient à partir, les Hutu ont renversé l'élite tutsie et ont instauré une république dirigée par les Hutu. Ce faisant, ils ont tué quelque 20.000 Tutsi et en ont forcé 300.000 autres à partir en exil. Cet événement, connu comme la révolution de 1959, est resté gravé dans l'esprit des Tutsi comme un événement tragique et meurtrier alors qu'aux yeux des Hutu, il s'agissait d'une bataille héroïque pour leur libération, à célébrer avec fierté. Juste avant et pendant le génocide de 1994, les dirigeants politiques hutus ont insisté sur l'importance de protéger les "acquis de la révolution", ce qui signifiait non seulement contrôler le pouvoir politique mais également les terres et les emplois autrefois aux mains des Tutsi et distribués aux Hutu après 1959.

Au cours des années 60, certains Tutsi en exil ont mené des incursions au Rwanda, cherchant à renverser les nouveaux dirigeants hutus. Au Rwanda, les responsables ont encouragé et, dans certains cas, dirigé des attaques contre des Tutsi résidant encore dans le pays, les accusant d'appuyer les raids. La plupart des 20.000 Tutsi recensés parmi les victimes de la révolution sont en réalité morts lors de ces actes de représailles et non lors des premiers combats qui ont eu lieu lors du changement de pouvoir.

Politique et régionalisme

Ce sont les responsables hutus du centre et du sud du Rwanda, ainsi que ceux de la préfecture² de Ruhengeri au nord, qui ont mené la révolution et ont instauré la première république. Mais en l'espace de dix ans, les dirigeants du centre et du sud avaient pris le contrôle des postes gouvernementaux les plus importants et accaparaient les avantages qui en découlaient. En 1973, des officiers de l'armée dirigés par Juvénal Habyarimana et représentant les intérêts des préfectures de Gisenyi et de Ruhengeri, au nord-ouest, ont renversé les leaders de la première république et instauré la deuxième république. Peu à peu, Habyarimana et son clan ont exécuté ou causé la mort, par la faim ou les mauvais traitements, du premier président et d'une cinquantaine d'autres personnes. Les Hutu du centre et du sud du Rwanda n'ont pas apprécié la perte de leur pouvoir et à leurs yeux, le meurtre de la première génération de dirigeants hutus était une trahison de ces leaders de la révolution.

²Au moment du génocide, le Rwanda était divisé en onze préfectures, chaque préfecture étant dirigée par un préfet. En dessous il y avait les communes, dirigées par des bourgmestres, et puis des secteurs, dirigés par des conseillers.

Les crises immédiates: opposition interne et guerre

Les défis internes

Habyarimana a instauré un Etat à parti unique où un contrôle central strict a été conjugué à une campagne de développement économique au départ réussie. Mais à la fin des années 80—après une quinzaine d'années au pouvoir—son contrôle politique s'est érodé et le pays était en proie à la morosité économique. Pressé par les bailleurs de fonds internationaux d'accorder un espace plus grand à l'opposition politique, Habyarimana a autorisé la création de multiples partis politiques en 1991. Les principaux adversaires dans cette arène politique nouvellement ouverte étaient des partis dirigés par d'autres Hutu, en particulier un parti nostalgique de la première république et tirant sa force du centre et du sud du Rwanda.

La guerre

En octobre 1990, le Front Patriotique Rwandais (FPR), un mouvement dirigé par des enfants des Tutsi qui avaient fui la révolution de 1959, a attaqué le Rwanda à partir de l'Ouganda. Il affirmait qu'il se battait pour le droit au retour des réfugiés tutsis et pour le renversement d'un gouvernement répressif. L'armée gouvernementale rwandaise, bénéficiant de l'assistance militaire française, a repoussé le FPR de l'autre côté de la frontière dès le premier mois de combats. En 1991 cependant, un FPR réorganisé s'est lancé dans une guérilla, attaquant le Rwanda à partir de ses bases en Ouganda. En juin 1992, les troupes du FPR ont réussi à s'ancrer en territoire rwandais et suite à de très longues négociations, le FPR et le gouvernement rwandais ont signé les accords d'Arusha, destinés à mettre fin à la guerre, en août 1993.

Liens entre la guerre et l'opposition interne: l'appel de l'ethnicité

Même avant l'invasion, le FPR avait recruté un petit nombre de partisans, Hutu et Tutsi, au Rwanda mais la plupart des Tutsi n'avaient pas de liens avec le mouvement de guérilla et certains s'opposaient activement à l'invasion, se souvenant des massacres de civils tutsis qui avaient suivi les incursions des années 60. Habyarimana et ses partisans auraient pu choisir d'en appeler au nationalisme pour lutter contre le FPR mais ils ont plutôt décidé de présenter la guerre comme une menace à caractère ethnique. Ils croyaient peut-être qu'il serait plus facile de rallier à nouveau tous les Hutus derrière le leadership d'Habyarimana si la menace était clairement identifiée comme étant tutsie. (Bien que le FPR ait été majoritairement tutsi, son président était un colonel hutu, jadis partisan puis rival d'Habyarimana, qui avait fui le Rwanda quelques années auparavant lorsqu'il avait été accusé d'avoir ourdi un coup d'Etat.)

Mais apparemment, Habyarimana et ses partisans étaient également mus par une autre considération: la crainte que l'opposition interne croissante ne s'associe au FPR. En identifiant les Tutsis à l'ennemi, Habyarimana et ses partisans espéraient rendre impensable la coopération entre l'opposition interne et le FPR. Au départ, cet espoir était malvenu: les principaux partis politiques opposés à Habyarimana (l'un à majorité hutue, un autre ethniquement mixte et le dernier fortement influencé par les Tutsis) avaient commencé à coopérer ouvertement avec le FPR en 1992. Même si cette collaboration n'a pas duré et que certaines allégeances au sein de l'opposition se sont par la suite tournées vers le camp Habyarimana (voir plus loin), ce sont ces principaux partis d'opposition qui, en combinaison avec les pressions internationales, ont incité le gouvernement à entamer des pourparlers avec le FPR. Habyarimana et ses partisans ont entamé ces négociations en juillet 1992, avec le sentiment que les deux crises que constituaient la guerre et l'opposition interne s'étaient fondues en une seule menace mettant sérieusement à mal le maintien de leur contrôle.

Génocide: idéologie et organisation

Les organisateurs du génocide se sont servis de l'idéologie pour amener les Hutu à craindre et détester les Tutsi. Ils ont alors utilisé les institutions de l'Etat pour que cette crainte et cette haine se transforment en ces innombrables actes de chasse à l'homme, de viol et de tuerie qui ont constitué le génocide. Pour que l'idéologie soit meurtrière, les dirigeants devaient pouvoir donner des ordres et s'assurer qu'ils soient exécutés—pour cela, ils devaient contrôler l'armée, l'administration et les partis politiques. Ils se sont également servis de la radio pour diffuser de la propagande mais sans les autres canaux de commandement, la radio seule n'aurait pas suffi.

Les idées erronées répandues par les dirigeants politiques et les propagandistes soutenant Habyarimana étaient notamment les suivantes:

- Les Tutsi étaient étrangers au Rwanda et n'avaient pas le droit d'y vivre.
- Malgré la révolution de 1959, les Tutsi ont continué à jouir d'un meilleur standing et de plus de richesses que les Hutu et ils étaient en quelque sorte responsables de la pauvreté hutue qui se perpétuait.
- Les Tutsi représentaient un danger pour les Hutu qui étaient toujours les victimes, que ce soit du pouvoir militaire tutsi ou de la ruse tutsie (recours à leurs femmes pour séduire des Hutu, usage de leur argent pour acheter des Hutu) et par conséquent, les Hutu avaient le droit et le devoir de se défendre.

De 1990 jusqu'à la fin du génocide de 1994, les propagandistes ont eu recours aux journaux et ensuite à la radio pour diffuser ces idées hostiles aux Tutsi. C'est surtout la dernière idée—que les Hutu étaient menacés et devaient se défendre—qui a le mieux réussi à mobiliser les attaques contre les Tutsi de 1990 jusqu'à la fin du génocide. Cette idée pourrait avoir été influencée par une étude des méthodes de propagande. Parmi les documents découverts par les chercheurs de Human Rights Watch dans un bureau du gouvernement peu après le génocide, il se trouvait une série de notes photocopées résumant des méthodes de propagande analysées et critiquées par un professeur français, Roger Mucchielli, dans un livre intitulé *Psychologie de la publicité et de la propagande*. L'une des méthodes décrites est de persuader les gens que l'opposant a l'intention d'utiliser la terreur contre eux; si l'on y parvient, les "honnêtes gens" prendront toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires pour se défendre légitimement.³

En décembre 1990, lorsque la première attaque du FPR s'est soldée par un échec et que ses troupes ont été repoussées du Rwanda, un nouveau journal de propagande, *Kangura*, a publié un article mettant en garde contre le fait que le FPR avait préparé une guerre qui "ne laisserait personne vivant".⁴ A la fin du mois de décembre 1990, le vice-recteur et un professeur de l'université nationale ont proposé que tous les hommes adultes soient prêts à se battre en tant que force d'autodéfense afin "d'assurer la sécurité" à l'intérieur du pays si l'armée était occupée à combattre aux frontières. Cette force, ont-ils déclaré, devait recevoir un entraînement dispensé par des soldats et apprendre à se battre avec des "armes traditionnelles" car elles coûtaient moins cher que les armes à feu. Deux mois plus tard, en février 1991, un responsable national et dirigeant politique du nord-ouest a publié un pamphlet prétendant que le FPR avait planifié "un génocide, [de] l'extermination de la majorité hutue".⁵

Massacrer pour "se défendre"

En octobre 1990, deux semaines après la première attaque du FPR et alors que les envahisseurs battaient déjà en retraite, des responsables locaux et des dirigeants politiques ont incité les Hutu vivant dans la commune de Kibilira à tuer quelque 300 voisins tutsis dans le cadre d'une opération d' "autodéfense". Les responsables ont répandu la rumeur que des combattants du FPR avaient tué des Hutu dans les environs et étaient sur le point de attaquer à Kibilira. Ce massacre, à l'image de quinze autres

³ Human Rights Watch et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, *Aucun témoin ne doit survivre : Le génocide au Rwanda (Paris : Karthala, 1999)*, p 83.

⁴ Ibid. p. 97.

⁵ Association des Femmes Parlementaires pour la Défense des Droits de la Mere et de l'Enfant en collaboration avec Dr. Mugesera Léon, "Toute la Verité sur la Guerre d'Octobre 1990 au Rwanda," Kigali: février 1991, p. 5.

attaques lancées par des Hutu contre des Tutsi avant avril 1994, a eu lieu loin du champ de bataille et les Hutu n'étaient confrontés à aucun danger imminent venant des combattants du FPR, et encore moins des voisins qu'ils ont attaqués.⁶

Au cours des premières années de la guerre, les troupes du FPR ont certes attaqué des civils qui vivaient à proximité de la frontière nord mais leurs attaques les plus dévastatrices à l'encontre de civils ont suivi la reprise de la guerre en avril 1994.⁷ Même alors, la menace venait des combattants du FPR, et non des civils tutsis ordinaires qui n'étaient pas armés et ne représentaient aucune menace pour les autres.

“ . . . avant de fuir, ils vont d'abord massacrer les Tutsi ”

Lorsque Habyarimana s'est vu forcé d'entamer des négociations avec le FPR en juillet 1992, certains officiers de l'armée ont cherché à accroître sa résistance aux pressions de l'opposition interne et des bailleurs de fonds internationaux. L'un d'eux, chef des services de renseignements militaires, a averti Habyarimana qu'accorder trop de concessions au FPR risquait de provoquer un coup d'Etat contre lui. Bien qu'un cessez-le-feu était en vigueur à l'époque, il a écrit à propos des conséquences d'éventuelles futures avancées du FPR. Prévoyant avec une précision qui fait froid dans le dos les événements qui allaient survenir vingt mois plus tard, l'officier des services de renseignements a signalé que dans l'éventualité d'une progression du FPR, les militaires tueraient les dirigeants politiques responsables des concessions faites au FPR et que le peuple se soulèverait pour tuer les Tutsi avant qu'ils ne fuient le pays.⁸

Habyarimana et le FPR ont signé le premier protocole des Accords d'Arusha en août 1992, entamant une année caractérisée par des volte-face, Habyarimana ayant d'abord signé avant de désavouer certains des protocoles des accords, jusqu'à ce qu'un règlement final soit signé un an plus tard. Entre-temps, les responsables des deux camps continuaient à recruter et entraîner des forces et à se procurer des armes. Juste un mois après l'acceptation du premier protocole, le commandant en chef des Forces Armées Rwandaises a averti les hommes placés sous son commandement que l'ennemi avait toujours l'intention de s'emparer du pouvoir et le ferait à n'importe quel prix. Soulignant qu'ils ne devaient pas faire confiance aux négociations et qu'ils devaient vraiment "comprendre le genre d'ennemi" ils devaient combattre, il a fait circuler un rapport d'une commission militaire qui avait étudié les façons de vaincre l'ennemi. Il a déclaré que les

⁶Human Rights Watch/FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre*, p. 107.

⁷ Ibid, pp. 817-853, passim.

⁸ Anatole Nsengiyumva, Lt. Col. BEMS, G 2 EM AR, Note au Chef EM AR, Kigali, 27 juillet 1992. Objet: Etat d'esprit des militaires et de la population civile. The Linda Melvern Rwanda Genocide archive, The Hugh Owen Library, University of Wales.

soldats devaient faire particulièrement attention aux parties du document qui définissaient et identifiaient l'ennemi et le milieu où il était recruté.⁹

“Définition de l'ennemi”

Le rapport divisait l'ennemi en deux catégories, l'ennemi principal et les partisans de l'ennemi. Il disait:

L'ennemi principal est le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui n'a JAMAIS reconnu et NE reconnaît pas encore les réalités de la Révolution Sociale de 1959 et qui veut reconquérir le pouvoir au RWANDA par tous les moyens, y compris les armes.¹⁰

En définissant les partisans de l'ennemi, la commission militaire a fait montre d'une nécessaire ouverture démocratique, indiquant que les opposants politiques ne devaient pas être confondus avec l'ennemi. Mais elle a condamné les Tutsi et les Hutu qui s'opposaient à Habyarimana. A plusieurs reprises, elle a utilisé le mot "Tutsi" comme synonyme d'ennemi et elle a soutenu que les Tutsi étaient unis derrière une seule idéologie, l'hégémonie tutsie.

Le document déplorait la perte de la solidarité hutue, qu'elle attribuait à des machinations de l'ennemi. Il voyait en l'instauration du multipartisme un avantage pour l'ennemi et avertissait que des infiltrés avaient poussé ces nouveaux partis à appuyer le FPR. Il affirmait que les opposants détournaient « l'opinion nationale du problème ethnique vers le problème socio-économique entre les riches et les pauvres ». Il disait que l'ennemi et ses partisans étaient recrutés en premier lieu parmi les Tutsi à l'intérieur et à l'extérieur du pays, les étrangers mariés à des Tutsi et les Hutu mécontents.¹¹

Divulgué à la presse, le document était bien connu au Rwanda. Jamais désavoué par l'armée, il était le signe que les plus hautes autorités militaires approuvaient l'idée que l'ennemi devait être identifié aux Tutsi. Lors d'entretiens avec des tueurs ayant participé au génocide rwandais et étant passés aux aveux, un chercheur américain a découvert que trois quarts d'entre eux avaient entendu la phrase: "le Tutsi est l'ennemi" ou "le Tutsi est

⁹ Déogratias Nsabimana, Colonel BEM, Chef EM AR [chef de l'état-major de l'armée], à Liste A, 21 septembre 1992.

¹⁰ Définition et Identification de l'ENI [Ennemi]" document attaché à la lettre de Nsabimana à Liste A, 21 septembre 1992.

¹¹ Ibid.

le seul ennemi". Selon les personnes interrogées, il s'agit de l'élément le plus important permettant de comprendre les massacres.¹²

La progression du FPR et l'appel à l'autodéfense

Au début du mois de février 1993, le FPR a violé le cessez-le-feu et a progressé rapidement sur un vaste territoire au nord du Rwanda, se rapprochant de la capitale du pays, Kigali, suffisamment pour la menacer. Face aux fortes pressions internationales, le FPR s'est retiré sur ses positions originales et un nouveau cessez-le-feu a vu le jour. La démonstration de force militaire du FPR a sérieusement inquiété les responsables politiques et militaires rwandais, d'autant plus que les Français, dont les forces avaient aidé à stopper la progression du FPR, avaient fait savoir qu'ils ne protégeraient plus l'armée rwandaise de plus en plus démoralisée et essaieraient plutôt de faire le nécessaire pour assurer la présence d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Au cours de son avancée, le FPR a tué de nombreux civils et a causé le déplacement de plusieurs centaines de milliers d'autres. Grand nombre de ces déplacés se sont établis dans d'énormes campements non loin de Kigali, faisant augmenter la pression sur le gouvernement.

La progression du FPR avait mis en évidence la faiblesse de l'armée gouvernementale rwandaise, partagée par des rivalités internes ainsi que par des divisions en fonction des régions et des partis.¹³ Même avant l'avancée impressionnante du FPR, les responsables militaires et politiques qui doutaient que l'armée soit capable de protéger la nation avaient commencé à appeler à la création d'une force civile d'autodéfense pour faire office d'ultime obstacle à la victoire du FPR. Habyarimana avait lui-même épousé cette idée en mars 1993.¹⁴

Les notes les plus explicites concernant cette force ont été écrites par le Colonel Théoneste Bagosora dans son agenda au début 1993.¹⁵ Il précisait que les recrues de la force d'autodéfense vivraient chez elles et seraient entraînées au niveau local, soit par la police communale, soit par d'anciens soldats ou des réservistes de l'armée. Elles devaient être organisées par secteur et la coordination devait incomber aux conseillers de secteur

¹²Scott Straus, *The Order of Genocide: Race, Power and War in Rwanda* (Ithaca: Cornell University Press, à paraître), chapitre 6.

¹³Avec le multipartisme, il était interdit aux militaires de participer aux partis politiques, mais beaucoup avaient des tendances politiques et certains les manifestaient ouvertement.

¹⁴ Commandant Tango Mike à Monsieur le Président de la République Rwandaise, 20 janvier 1993.

¹⁵ Pendant les heures qui ont suivi l'attentat contre l'avion du président Habyarimana en avril 1994, le colonel Bagosora allait prendre en charge la situation militaire et politique. Il est actuellement jugé du chef de génocide devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR).

et à la police. Dans la mesure des possibilités, certaines recrues seraient armées de Kalashnikovs ou de grenades mais il faisait remarquer que les participants devaient être entraînés pour utiliser des lances ainsi que des arcs et des flèches. Il relevait qu'il était important d'utiliser la radio efficacement et mentionnait le nom de Simon Bikindi, dont les chansons anti-Tutsi ont été fréquemment émis pour faire craindre et détester les Tutsi pendant le génocide.¹⁶

Rivalités entre partis et solidarité hutue

Les appels lancés au début 1993 pour la création d'une force d'autodéfense n'ont pas produit de résultat immédiat, probablement parce que les rivalités partisans et régionales, encouragées par la formation d'une multitude de partis en 1991, étaient encore profondes. Les partis, tant ceux en faveur d'Habyarimana que ceux qui lui étaient opposés, avaient créé des milices qui recouraient à la violence l'une envers l'autre, provoquant dans certains cas des morts et des blessés graves ainsi que de considérables dommages matériels lors de leurs accrochages. Les milices attachées au parti d'Habyarimana, les Interahamwes, étaient les plus fortes, en partie parce que leurs membres avaient reçu une formation militaire et des armes à feu prodiguées par des soldats. Après mars 1992, les milices Interahamwes n'ont plus seulement été utilisées contre les partisans des autres partis politiques mais également lors d'attaques perpétrées contre les civils tutsis mentionnés plus haut.

Bagosora était conscient que les partis opposés à Habyarimana risquaient de se méfier de la mise sur pied de tout nouveau groupement militaire, même si son but avoué était de se défendre contre le FPR. Dans son agenda, il mentionnait qu'il était important d'éviter toute "considération partisane", en particulier lors de la distribution des armes à feu.

Apparemment non disposés à se joindre à l'effort d'autodéfense au début 1993, certains leaders de partis opposés à Habyarimana ont toutefois commencé à pencher en sa faveur. Choqués par l'attaque massive du FPR en février 1993, ils se demandaient si le FPR visait une victoire militaire totale plutôt qu'un partage du pouvoir négocié. Pour beaucoup, ces doutes ont été confirmés par l'assassinat, à la fin octobre 1993, du président hutu récemment élu au Burundi, nation située au sud du Rwanda et comptant une population similaire de Hutu et de Tutsi. L'élection avait été saluée comme un transfert de pouvoir pacifique entre l'élite militaire dominante tutsie et un Hutu élu

¹⁶Agenda, Banque de Kigali, 1993. Le nom et numéro de téléphone du colonel Bagosora se trouvent à l'intérieur de la couverture.

honnêtement—le premier au poste de président au Burundi. Son assassinat par un groupe d'officiers tutsis a scandalisé beaucoup de Hutu du Rwanda. Les propagandistes, notamment ceux qui opéraient sur les ondes de la nouvelle Radio Télévision des Mille Collines (Radio RTLM), ont affirmé que des soldats tutsis du FPR avaient été impliqués dans le coup d'Etat et qu'ils assassinaient aussi tout président hutu librement élu au Rwanda.

L'assassinat du président burundais a persuadé plusieurs importants leaders politiques hutus de s'aligner sur les forces appuyant Habyarimana. Des partis une fois solidaires contre Habyarimana se sont divisés et la majorité de leurs membres ont choisi le camp du président. Lors d'un rassemblement politique à la mémoire du président burundais assassiné, les partisans de toujours du camp présidentiel et les nouveaux affiliés se sont ralliés au cri de "Hutu Power", une déclaration de loyauté politique, manifestement fondée sur l'appartenance ethnique.

Les signes annonciateurs de la guerre

Les Accords finaux d'Arusha, signés en août 1993, appelaient à la mise en place d'un nouveau gouvernement de transition, incluant le FPR, pour gouverner jusqu'à ce que des élections puissent avoir lieu. Mais les mois passaient sans qu'un nouveau gouvernement ne voit le jour. Les retards étaient à imputer tour à tour à chacun des camps, chacun cherchant à tenir compte des configurations politiques qui évoluaient rapidement. A la fin de l'année 1993, il était clair que chaque camp se préparait aussi à reprendre le combat.¹⁷

La force de maintien de la paix des Nations Unies, la Mission d'Assistance des Nations Unies au Rwanda (MINUAR), prévue par les Accords, est arrivée à la fin 1993, des mois après la date prévue. Bien que l'ONU se soit vite rendu compte que la situation politique et militaire était précaire, les efforts du commandant de la MINUAR pour obtenir l'autorisation d'agir plus énergiquement face à la menace de violence ont généralement essuyé des rebuffades.

Le FPR, autorisé aux termes de l'Accord d'Arusha à déployer 600 de ses soldats dans la ville de Kigali, a introduit clandestinement plus de troupes et plus d'armes. Reconnu comme une partie légitime en vertu des Accords, le FPR a également vu s'accroître le soutien qu'il recevait du public; les adhérents qui craignaient auparavant de reconnaître

¹⁷Human Rights Watch/FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre*, p. 169-200.

leur allégeance ont ouvertement affiché leur tendance et d'autres se sont joints à eux pour la première fois. Des jeunes se sont rendus aux quartiers généraux du FPR à Kigali ou dans sa base située dans le nord du Rwanda pour recevoir une formation politique. Ils ont également appris à manipuler des armes à feu et certains ont reçu des armes à emporter avec eux "pour se protéger", surtout après février 1994, lorsque les tensions étaient vives. Ils sont rentrés chez eux et ont alors cherché à recruter de nouveaux membres pour le FPR. Par ailleurs, d'autres jeunes étaient recrutés et entraînés comme militaires pour augmenter les forces combattantes du mouvement.¹⁸

L'armée rwandaise a tenté d'introduire de nouveaux stocks d'armes (bien que dans un cas, les casques bleus de l'ONU soient parvenus à empêcher la livraison). Mais les préparatifs des responsables militaires semblent s'être axés davantage sur les milices et les civils que sur les troupes régulières. Après que les Interahamwes eurent recruté des centaines de nouveaux membres, les soldats les ont entraînés dans des camps militaires. Les responsables militaires ont également fourni des armes à feu aux autorités civiles et aux leaders des partis politiques qui les ont remises aux milices et à des civils ordinaires triés sur le volet. Pendant ce temps, les propagandistes ont lancé des attaques au vitriol de plus en plus virulentes contre les Tutsi, annonçant leur extermination, ainsi que contre les leaders politiques hutus qui refusaient de se rallier au Hutu Power.

Le document relatif à "l'organisation de l'autodéfense civile"

Outre la préparation des milices en tant que force de frappe de plus en plus efficace, les responsables politiques et militaires affiliés à Habyarimana sont passés à la mise en place de la force d'autodéfense envisagée depuis longtemps. Le Hutu Power ayant gommé ou tout au moins minimisé les rivalités partisans d'antan, une telle force devenait possible. Une semaine après le rassemblement du Hutu Power fin octobre 1993, une commission composée d'officiers de l'armée rwandaise s'est réunie pour organiser le programme. Exactement comme Bagosora l'avait prévu au début 1993, ils ont reconnu le besoin de distribuer les armes à feu d'une manière permettant d' "éviter les soupçons dans les différentes couches de la population et dans les partis politiques".¹⁹

Au début de l'année 1994, les planificateurs se sont à nouveau réunis et ont produit un document intitulé "Organisation de l'autodéfense civile". Il n'était ni daté ni signé mais son authenticité a été établie par Jean Kambanda, premier ministre du gouvernement intérimaire pendant le génocide. Les enquêteurs du Tribunal pénal international pour le

¹⁸Ibid., pp. 214-215.

¹⁹ Commandement des Forces Armées Rwandaises en Exil, "Contribution des FAR à la Recherche de la Vérité sur le Drame Rwandais, 1995, Chapitre V, L'Auto-Défense Populaire."

Rwanda (TIPR) ont saisi le document lorsqu'ils ont arrêté Kambanda en 1997. Dans une déclaration faite à la Chambre d'Appel du TIPR, Kambanda a identifié le document, disant qu'il était considéré comme hautement confidentiel et qu'il avait été rédigé avant avril 1994. En analysant son contenu et en le comparant à d'autres documents et à des déclarations de témoins, il semble que le document date de la mi-février ou au plus tard de mars 1994.

Il est important de voir qui devait participer au programme planifié, la structure organisationnelle proposée, les armes demandées et la description des groupes visés par les activités de la force. Après une explication anodine du besoin d'organiser la population afin de gérer la criminalité et le vandalisme, le document parle alors de la nécessité d'une "résistance populaire" dans l'éventualité d'une reprise des combats. Il précise qu'une telle résistance doit être dirigée par des membres des forces armées (notamment des policiers nationaux, des soldats à la retraite et des réservistes, en particulier ceux qui vivent dans des zones civiles plutôt que dans des camps militaires) ainsi que par des partisans des partis politiques qui « défendent le principe de la république et la démocratie ». Au moment du génocide et pendant sa perpétration, cette dernière phrase a fini par désigner les partis du Hutu Power. Le plan, à mettre en œuvre sous la présidence générale du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense, créait une hiérarchie complexe d'organes et de comités chargés de coordonner les acteurs militaires, administratifs et politiques. Il assignait une variété de tâches à tous les niveaux, de la présidence aux états-major de l'armée et de la gendarmerie, jusqu'au niveau administratif mais il omettait, de façon surprenante, d'attribuer une tâche au premier ministre. Au cours des mois ayant précédé avril 1994, le premier ministre, Agathe Uwilyiyimana, ne comptait pas parmi les partisans du Hutu Power et donc, en dépit de sa fonction, de son appartenance ethnique (hutu) et de son importance politique, elle n'a pas été incluse dans le plan de défense de la nation. De même, parmi les quatre bourgmestres de la ville de Kigali, seul l'un d'entre eux n'a pas été impliqué dans la mise en œuvre du plan: lui aussi était hutu mais il n'était pas partisan du Hutu Power. Ces deux personnages, comme d'autres opposés à Habyarimana, ont été classés parmi les « complices » et des ennemis par les leaders du Hutu Power.

Les participants devaient diriger la population pour se défendre contre le FPR, protéger les biens publics, obtenir des informations sur la présence de l'ennemi au niveau local, dénoncer les "infiltrés" et les "complices" de l'ennemi, fournir des informations aux forces armées et contrer toute action de l'ennemi jusqu'à l'arrivée des forces armées. Dans une analyse détaillée des besoins par commune, le plan appelait à fournir aux participants 4.995 armes à feu et 499.500 balles. Il mentionnait également le besoin de disposer "d'armes traditionnelles" (arcs et flèches, lances), comme l'avait prédit

Bagosora un an auparavant, et disait que les gens devaient être encouragés à obtenir ces armes par eux-mêmes.

Le programme prévoyait de se défendre contre les combattants du FPR « en uniforme ou déguisé" et ses "complices", termes si vagues qu'ils pouvaient facilement être interprétés comme désignant aussi les civils tutsis.²⁰

Lettres datant de la fin mars 1994

Le 29 mars 1994, des officiers de l'armée se sont à nouveau réunis pour planifier la "défense des quartiers de Kigali [et] la traque et neutralisation d'infiltrés dans différents secteurs de la ville". Dans un rapport de la rencontre destiné au ministre de la défense, le chef d'état-major, en la personne du Colonel Nsabimana, précisait que les soldats vivant en dehors des camps militaires dans des secteurs civils de la ville ainsi que les anciens soldats commanderaient les recrues, lesquelles devaient être des "civils dignes de confiance". Des groupes devaient être organisés au sein des unités administratives avec, à leur tête, des soldats travaillant étroitement avec les autorités administratives. Il signalait que les ministres de la défense et de l'intérieur devaient être contactés pour obtenir les armes à feu nécessaires pour les civils. Le commandant responsable des opérations dans la ville, présent lors de la réunion, a indiqué que certains secteurs de la ville étaient déjà organisés et attendaient des armes et autres fournitures. Il a été signalé que d'autres initiatives d'autodéfense civile étaient en cours dans des zones à l'extérieur de la ville et devaient se poursuivre en collaboration avec les autorités administratives. Etant donné la pénurie d'armes à feu, il a été suggéré que les bourgmestres apprennent aux gens à se servir des armes traditionnelles, notamment des épées, des lances, des arcs et des flèches ainsi que des machettes. Le commandant des opérations dans la ville a été prié de préparer rapidement des listes de membres des forces armées vivant dans les zones résidentielles et on a demandé au préfet de fournir dans les plus brefs délais des informations similaires concernant les réservistes et les civils dignes de confiance.²¹

Le lendemain, le préfet de la ville de Kigali a envoyé au chef d'état-major une liste de plusieurs centaines de réservistes et autres (probablement des civils) choisis pour la défense civile. Leurs noms étaient classés par cellule, secteur et commune, les unités administratives habituelles.²²

²⁰ Document polycopié, "Organisation de l'Auto-Défense Civile."

²¹ Déogratias Nsabimana, Général-Major, Chef EM AR, au ministre de la défense, No. 0599/G3.9.2, Kigali, 30 mars 1994. The Linda Melvern Genocide Archive, The Hugh Owen Library, University of Wales.

²² Le Prefet de Prefecture de la Ville de Kigali, Renzaho Tharcisse, Col. I.G., à Monsieur le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise, no. 14/04.07, Kigali, 30 mars 1994. The Linda Melvern Genocide Archive, The Hugh Owen Library, University of Wales.

7 avril: les massacres commencent

Le plan fonctionne

Le Président Habyarimana a été tué lorsque son avion a été abattu le soir du 6 avril.²³ En l'espace de quelques heures, les membres des forces armées avaient tué les dirigeants politiques opposés au Hutu Power, réalisant ainsi la prédiction faite par le chef des services de renseignements militaires en juillet 1992. Parmi les premiers tués a été le premier ministre Agathe Uwilingiyimana. Les politiciens tués étaient considérés comme responsables des concessions faites au FPR et plusieurs d'entre eux, notamment Madame Uwilingiyimana, faisaient également figure d'obstacles à l'instauration d'une nouvelle configuration politique, comprenant uniquement des partisans du Hutu Power. Après l'élimination de ces dirigeants du gouvernement précédent le 7 avril, les responsables militaires et politiques du Hutu Power ont désigné et mis en place un nouveau gouvernement pour réaliser leurs objectifs.

Peu après, les membres des forces armées, les réservistes, les Interahamwes et autres milices, ainsi que les civils ordinaires ont commencé à pourchasser et à tuer les Tutsi. Aux endroits où les Tutsi se sont rassemblés par milliers et ont opposé une résistance, les soldats et la police nationale ont mené les attaques, parfois en utilisant des armes telles que des mortiers. Les milices obéissant aux partis politiques et les civils ordinaires, organisés par les responsables administratifs locaux, suivaient alors l'assaut initial, utilisant quelques armes à feu et beaucoup d'armes traditionnelles.

Les soldats et la police nationale gardaient les barrières les plus importants et patrouillaient sur les routes principales tandis que les milices Interahamwes et les civils ordinaires gardaient les barrières à des endroits moins stratégiques, notamment sur les routes locales, et effectuaient des patrouilles dans les quartiers.

Les préparatifs pour l'autodéfense civile n'étaient pas terminés quand l'avion du président a été abattu mais les grandes lignes avaient été suffisamment bien tracées pour que le processus fonctionne: les responsables militaires et administratifs coopéraient, les membres des forces armées apportant leur savoir-faire militaire et les administrateurs fournissant les effectifs recrutés en fonction de l'unité administrative de résidence.

²³Ceux qui portent la responsabilité de l'attentat ne sont pas encore connus de façon définitive. Mais une enquête judiciaire française, dont les résultats se font attendre depuis longtemps, aurait attribué le crime au FPR, une allégation faite aussi par certains anciens militaires FPR actuellement en exil.

Le système d'autodéfense officialisé

Avec le gouvernement du Hutu Power mis en place après le 9 avril, ceux qui avaient secrètement élaboré un plan d'autodéfense ont alors pu l'officialiser et le rendre public. Dix jours après l'entrée en fonction du gouvernement, les autorités ont dirigé le recrutement de l'autodéfense civile dans la préfecture de Butare, située au sud, et ailleurs. Le commandant militaire local a coopéré avec les responsables administratifs, les bourgmestres et les conseillers communaux, pour recruter de jeunes hommes qui devaient être sélectionnés en fonction de l'unité administrative dans laquelle ils vivaient, continuer à résider chez eux et être formés à l'usage des armes par des policiers ou des réservistes.²⁴

Le premier ministre nouveau, Jean Kambanda, et le ministre de l'intérieur ont ensuite officialisé le programme d'autodéfense dans des décrets signés le 25 mai 1994. Selon l'ex-premier ministre Kambanda, plusieurs ministres ont fréquemment fait référence au document sur "l'Organisation de l'Autodéfense Civile" lors des discussions du cabinet à propos du programme.²⁵ Une comparaison des décrets passés fin mai avec le document de février ou mars 1994 corrobore cette affirmation. Les mêmes objectifs sont mentionnés pour le programme et certaines expressions identiques sont utilisées pour décrire les positions et les responsabilités au sein du système. Comme pour le plan antérieur, les ministres de l'intérieur et de la défense devaient diriger le système mais dans la dernière version, le ministre de l'intérieur le préside et le ministre de la défense est vice-président au lieu d'avoir tous les deux un rôle d'égale importance.²⁶

Une fois le système officiellement mis en place, les Interahamwes y ont été incorporés, leurs groupes extrêmement bien entraînés servant d'unités d'élite pour diriger les civils ordinaires non formés ou moins bien entraînés. Selon Kambanda, les Interahamwes entraînés militairement ont systématiquement été incorporés dans la défense civile sous l'étiquette de "jeunes aux tendances républicaines", (expression ressemblant beaucoup à celle trouvée dans le document sur l' "Organisation de l'Autodéfense Civile"), indiquant

²⁴Lt. Col. Tharcisse Muvunyi, Comd. Place BUT-GIK à Monsieur le Bourgmestre, no. 0085/MS.C.1.1, 21 avril 1994.

²⁵Jean Kambanda, "Eléments de Défense de Jean Kambanda," 28 janvier 2000, p. 28.

²⁶Jean Kambanda, Premier Ministre à Monsieur le Préfet (Tous), "Directive du Premier Ministre aux Préfets pour l'Organisation de l'Auto-Défense Civile," no. 024/02.3, 25 mai 1994 et Edouard Karemera, Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal, à Monsieur le Préfet (Tous), 25 mai 1994.

donc clairement dans les faits l'approbation du gouvernement pour les crimes auxquels ils se livraient depuis le début du mois d'avril.²⁷

Dans les semaines qui ont précédé son instauration officielle et dans les semaines qui ont suivi, le système d'autodéfense civile a été utilisé pour mobiliser les civils ordinaires afin de traquer les Tutsi, citoyens ordinaires qui avaient été assimilés à l'ennemi militaire. En utilisant l'effort d'autodéfense civile contre les non-combattants, les autorités militaires, administratives et politiques ont transformé un système qui aurait pu constituer une forme potentiellement légitime d'autodéfense en une violation du droit international; en définissant les Tutsi comme la cible à atteindre et en cherchant leur élimination, les autorités ont transformé le système d'autodéfense en une arme génocidaire.

²⁷Jean Kambanda, "Les Circonstances entourant mon arrestation le 18 juillet 1997 à Nairobi au Kenya, ma détention en Tanzanie, mon transfert aux Pays-bas et mon procès en appel," document comptant 25 annexes, daté du 19 octobre 1999.